

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre de Membres
en exercice :

10

Membres présents :

10

Membre absent :

0

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE HABSHEIM ET ENVIRONS

Accusé de réception en préfecture
093 210300213 20260416-DCD-9-DE
Date de l'émission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 16 avril 2026
(Seize avril de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Mme Catherine MATHIEU-BECHT,
Déléguée de la commune de Rixheim

Présents (10) :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Marie ADAM, Mme Marie-Madeleine STIMPL, Mme Véronique WEISS, Mme Sandrine KITTLER, Mme Catherine SIMON, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Anne-Sophie VAUTRAIN, Mme Adrienne CAMPILLO, M. Arnaud SCHMITT

Absents excusés (0) :

Secrétariat de séance assuré par :

M. Arnaud SCHMITT



Point 9 de l'ordre du jour

Affaires générales

Fixation des indemnités du Président et des vice-présidents

Vu Les articles L.5211-12 et suivants ainsi que l'article R.5212-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la population des communes membres du syndicat est de 23 948 selon les dernières données publiées par l'INSEE ;

Considérant que les indemnités que peuvent percevoir les présidents et vice-présidents des syndicats de communes sont fixées selon les modalités prévues par les articles précités.

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- De fixer les indemnités de fonction de la manière suivante :

| Fonction | Nom | % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique | Montant brut |
|---------------------------------|-------------------------|---|--------------|
| Président | Catherine MATHIEU-BECHT | 23,13% | 950,76 € |
| 1 ^{er} Vice-Président | Marie-Madeleine STIMPL | 12,70% | 522,04 € |
| 2 ^{ème} Vice-Président | Marie ADAM | 10,24% | 420,92 € |

- De revaloriser les indemnités en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.



Pour extrait certifié conforme.
RIXHEIM, le 20 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Arnaud SCHMITT



La Présidente,

Catherine MATHIEU-BECHT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Annexe : tableau récapitulatif des indemnités

| Fonction | Nom | % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique | Montant brut |
|---------------------------------|-------------------------|---|--------------|
| Président | Catherine MATHIEU-BECHT | 23,13% | 950,76 € |
| 1 ^{er} Vice-Président | Marie-Madeleine STIMPL | 12,70% | 522,04 € |
| 2 ^{ème} Vice-Président | Marie ADAM | 10,24% | 420,92 € |